

Finalement, le ministre des Pêches, en sa qualité d'ingénieur et d'économiste, jugera fort intéressants, j'en suis persuadé, les commentaires que fait le juge Freedman à la page 150 de son rapport:

Si l'on envisage les choses en général, à l'échelle nationale et de loin et qu'on considère l'emploi dans son ensemble, on peut penser que les économistes ont peut-être raison d'affirmer que la technologie ne cause pas le chômage. A l'intérieur de l'ensemble, toutefois, la technologie peut causer des cas particuliers de difficultés et d'épreuves, cas qui se multiplieront si la demande générale de main-d'œuvre est faible.

Les économistes ont attiré l'attention sur la responsabilité qui incombe au gouvernement d'agir avec vigilance et sagesse pour créer un climat dans lequel il sera possible d'introduire des innovations technologiques en toute sécurité et d'une façon avantageuse. Sous ce rapport, le gouvernement doit jouer tout au moins un double rôle. Il doit se préoccuper, d'une part, des principes en matière d'emploi, c'est-à-dire de programmes d'expansion économique suffisants pour faire croître la demande globale de main-d'œuvre. D'autre part, il doit se préoccuper des principes en matière de main-d'œuvre, c'est-à-dire de programmes relatifs à la formation, à la rééducation et à la redistribution de la main-d'œuvre afin de créer un effectif ouvrier souple et mobile en même temps que pleinement spécialisé.

Dans son exposé, le juge Freedman a exprimé notre inquiétude et celle des gens qui sont liés à la prise, à la commercialisation et à la transformation de la morue salée, quant aux effets qu'aura la création de l'Office canadien du poisson salé sur leur industrie. Nous espérons sincèrement que certains des problèmes que provoquera la création de cet Office pourront être résolus de façon satisfaisante et qu'il saura atteindre son premier objectif qui est d'améliorer les recettes de tous ceux qui ont partie liée avec l'industrie de la pêche de la morue salée.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'ai appuyé ce bill en deuxième lecture, et je n'ai pas l'intention de me répéter. J'avais noté qu'il importerait de soulever certaines questions en comité. En fait, bon nombre de questions y ont été posées.

● (5.30 p.m.)

La Chambre le sait: certains changements et certaines modifications ont été apportés à ce bill. Dans sa forme actuelle, il me paraît tout à fait satisfaisant. A mon sens, c'est un début plutôt qu'une fin. En d'autres termes, en adoptant simplement ce qui est imprimé sur le papier, nous n'aurons pas fait grand-chose. Je veux dire par là que l'on verra si ce texte de loi est bénéfique ou non d'après les critères de forme et de fond appliqués pour le recrutement du personnel de l'Office qui sera chargé d'en assumer le fonctionnement, et d'après la manière dont ce personnel s'acquittera de sa tâche. Je dis en mon nom et au nom de mes collègues que nous surveillerons

le fonctionnement et le développement de cet office avec intérêt. Nous pourrions discuter de temps à autre de son fonctionnement si nous pensons que les circonstances l'exigent. Ceci dit, et puisque je dois laisser le champ libre aux députés qui représentent des régions qui sont peut-être plus directement touchées par ce bill que la mienne, je termine en disant que notre parti est en faveur de passer le bill en troisième lecture.

[Français]

**M. Alexandre Cyr (Gaspé):** Monsieur l'Orateur, à titre de membre du comité qui a étudié ce bill, je me suis engagé à dire quelques mots lors de la motion portant troisième lecture.

Lorsque le bill a été déféré au comité, j'ai proposé plusieurs amendements, afin que les pêcheurs de la Gaspésie puissent, dans un avenir rapproché, profiter des avantages de l'Office canadien du poisson salé de la réglementation du commerce interprovincial et du commerce d'exportation du poisson salé.

Dans sa forme originale, le bill avait pour but de venir en aide aux pêcheurs qui pratiquent la pêche artisanale et familiale. Cette pêche traditionnelle dépend de la capacité physique des pêcheurs.

Le volume des prises, de même que celui du poisson transformé est en fonction directe du nombre de pêcheurs qui pratiquent ce métier. C'est sans doute ce qui fait de la pêche artisanale une entreprise familiale où femmes, enfants et vieillards accomplissent des tâches déterminées.

Les pêcheurs semblent être poussés à la pêche par la nécessité de satisfaire à leurs besoins familiaux ou communautaires, mais nullement par celle d'augmenter leur niveau de vie, ni celui de la province ou du pays.

Depuis la fin de la guerre, la pêche en Gaspésie s'est industrialisée, grâce à des nouvelles méthodes, à la modernisation des usines de pêche et à un programme fédéral visant à aider la construction des bateaux de pêche et l'aménagement de havres et de quais de pêche adéquats.

La pêche artisanale et familiale a presque disparu en Gaspésie, mais elle existe encore sur la basse Côte-Nord du Québec.

Le gouvernement du Québec semble disposé à conclure une entente avec le ministre des Pêches et Forêts (M. Davis), afin de permettre à l'Office canadien du poisson salé d'exercer ses droits et de négocier avec les pêcheurs de la basse Côte-Nord, qui sont éloignés des usines de transformation. Ces pêcheurs doivent préparer et saler leur poisson et ensuite attendre pendant des semaines avant de le vendre aux marchands qui trafiquent le long